

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2009

**M. Pascal FANNECHERE**, secrétaire de séance, donne lecture du compte rendu du 29 janvier 2009. adopté à l'unanimité.

**M. le Maire** donne les informations suivantes au conseil :

- **Rentrée scolaire 2009-2010**

Alors qu'à la prochaine rentrée scolaire, la projection des effectifs actuels entérine une baisse de 4 élèves, 3 postes d'enseignant sont supprimés, ce qui traduit une disproportion d'ajustement.

M. l'Inspecteur primaire suggère qu'Aubusson passe de 3 sites avec 11 classes (Jean-Macé, Villeneuve, la clé des champs) à 2 sites d'enseignement avec 9 classes :

- 1 école du CP au CE2
- 1 école du CM1 AU CM2

Aucune décision ne sera prise avant que les parents ne visitent les 3 sites, accompagnés des élus, pour nourrir leur réflexion et se déterminer sur le choix.

Pour **M. le Maire** c'est une mauvaise manière faite à la commune, l'année où l'on assiste à la brutale disparition de services publics d'Etat (Tribunal), de postes de fonctionnaires, de formations au Lycée Professionnel Jean-Jaurès qui n'aura plus la qualification de « lycée » mais de « section d'enseignement professionnel » dépendant du lycée Eugène-Jamot, et enfin de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts.

Il précise par ailleurs que la réorganisation scolaire va s'étaler sur 3 rentrées, avec le risque que de nouvelles normes entrent en vigueur, notamment en ce qui concerne la suppression de l'accueil des enfants de 2 ans en maternelle, orientés vers des « jardins d'éveil », selon les dernières orientations ministérielles.

**Mme CANOVA** demande comment sont comptabilisés les 4 enfants en moins. **M. le Maire** répond qu'il s'agit du glissement sur un an des effectifs depuis la maternelle.

**Mme CANOVA** précise que l'enseignement privé rendra 12 postes en LIMOUSIN à la prochaine rentrée scolaire, mais la Creuse ne serait pas touchée.

**Mme LEGROS** rappelle le taux d'encadrement des élèves en moyenne nationale 1 poste pour 21.4 enfants, en Creuse

- classe maternelle = 1 poste pour 23.6 élèves
- classe élémentaire = 1 poste pour 20 élèves

Le taux d'encadrement est bon, et Aubusson va gagner un poste en RASED.

**M. le Maire** approuve, mais regrette que ce soit au détriment des écoles rurales. Cette décision vaut pour la prochaine rentrée à des fins d'apaisement, mais ne sera pas reconduite.

**M. LE BIHAN** suggère la construction d'un nouveau groupe scolaire permettant de regrouper tous les enfants.

**Pour M. le Maire**, que faire, dans ce cas, des autres bâtiments ? Il veut bien profiter des idées de l'opposition !

**Mme LEGROS** pense à une Maison des Adolescents, et indique que son groupe réfléchira à des propositions.

**M. SEBENNE** pense que la restructuration menée en 2007 a conduit à cette situation.

**Mme CANOVA** confirme que les effectifs de l'école St Louis sont alors passés de 33 à 54 élèves car les familles, notamment avec plusieurs enfants, ne voulaient pas d'une dispersion et de ballades en car entre les sites.

**M. le Maire** rappelle que les parents d'élèves de La clé des champs, au titre de l'égalité républicaine l'ont voulu. Il rappelle également que la commune a investi sur chacun des groupes scolaires, mais l'Etat ne tient pas compte des dépenses des collectivités. C'est aussi le cas pour le transfert à St Vaury de la section MMPJ (maintien du matériel parcs et jardins » mise en place avec le concours de la Région pour l'achat de matériel. Les 2 années de formation seront menées sur les 2 sites, mais le matériel restera à Aubusson.

**Mme LEGROS** s'enquiert du nombre d'élèves dans cette section.

**M. le Maire** répond que la section compte 8 élèves sur un effectif maximum de 12, mais le Rectorat s'appuie sur les inscriptions du début de l'année scolaire où la section ne comptait alors que 5 élèves inscrits.

Pour **M. SEBENNE**, le mal est chronique et le débat éternel, il faut d'abord développer la ville et les services publics seront automatiquement confortés.

Pour **M. AZAIS**, le problème est inverse, pour que les gens soient fixés dans le territoire, il ne faut pas supprimer des postes de fonctionnaires qui contribuent à la vie économique de la cité. Par ailleurs, des jeunes gens formés au Lycée Professionnel sont devenus chefs d'entreprise à Aubusson, ils font bien leur travail et conforte le tissu artisanal du territoire.

**M. SEBENNE** pense que ce raisonnement ne tient pas, il n'est pas moderne, une région se développe grâce à l'activité économique et il prend pour exemple à suivre le développement de la Silicon Valley en Californie.

**M. VACHON** insiste sur le lien entre le départ des fonctionnaires, les commerçants qui ne vendent plus, les écoles qui se vident.

**M. le Maire** estime que ce genre de raisonnement a conduit à la crise économique mondiale actuelle.

- **MEFAA Maison de l'Emploi et de la Formation de l'arrondissement d'Aubusson**

**M. le Maire** explique que la notification de subvention d'investissement est arrivée en mairie le 13 février. La première réunion de chantier est prévue le 24 février. L'intérêt majeur de ce projet qui verra la réunion des services ANPE et ASSEDIC devenus « Pôle emploi », contribuera à l'amélioration du lien entre les demandeurs d'emploi et les entreprises.

**M. le Maire** évoque sa rencontre avec M. VAUQUIEZ qui a permis l'aboutissement de ce dossier avec un an de retard, malgré l'opposition du député.

**Mme LEGROS** indique que l'opposition du député était liée à la surévaluation du projet initial et **M. SEBENNE**, après avoir donné lecture d'un courrier de M. VAUQUIEZ au député, dans lequel il était question de « dérive financière », précise que les remarques formulées ont conduit à une économie sur le projet de 32 000 € en fonctionnement et de 220 000 € en investissement.

**M. le Maire** répond vivement en expliquant qu'une excellente démonstration est ainsi faite de la nocivité du député pour Aubusson, car où vont aller les économies ainsi réalisées ? Sur la circonscription et la ville d'Aubusson est privée de financement par son député !

- **LE CHAUFFAGE DU HALL POLYVALENT**

Le chantier est terminé, sans subvention du député dont l'engagement dépendait du résultat des dernières élections municipales, qui n'a pas reçu son approbation. Les associations sont satisfaites, notamment le basket. M. le Maire remercie les services techniques et leur directeur pour le travail accompli.

- **LE RAID DE LA VALLE DE LA CREUSE**

M. le Maire fait une mise au point sur le mauvais procès intenté à la municipalité par "l'organisateur" du Raid de la Vallée de la Creuse, qui vient d'annoncer qu'il jette l'éponge.

« Devant les atermoiements de ce dernier, et afin de débloquer la situation, je l'ai invité à participer, le lundi 19 janvier, à une réunion, à laquelle étaient conviés monsieur le sous-préfet d'Aubusson et les représentants de la commune voisine de Felletin. Monsieur le Sous-Préfet est venu, accompagné de deux fonctionnaires de la Préfecture, et d'un fonctionnaire de la Jeunesse et des Sports.

L'ensemble des personnes présentes a réaffirmé à "l'organisateur" son intention de tout mettre en oeuvre pour l'aider à organiser sa manifestation estivale. Je lui ai confirmé, comme je l'avais déjà fait à deux reprises, que la commune et la communauté de communes étaient prêtes à lui accorder les mêmes subventions qu'à l'ancienne équipe du raid, **pour autant qu'il nous en fasse la demande**. Je lui ai confirmé également la mise à disposition du hall polyvalent, que nous lui avons déjà réservé sur le planning prévisionnel d'utilisation, et celle des personnels communaux nécessaire, comme par le passé et conformément à sa demande.

Les services de l'Etat, à la disponibilité et l'écoute desquelles il convient de rendre hommage, lui ont indiqué les différentes démarches administratives et réglementations à observer pour construire son dossier de demande d'autorisation. Alors que "l'organisateur" s'était lancé dans une vive critique des délais administratifs d'instruction de ce type de dossier, il lui a été fait remarquer que le but de la réunion, située bien en aval de la date prévue, était bien de le guider et de lui laisser plus que le temps nécessaire pour entreprendre ces démarches.

C'est pourquoi je ne comprends pas l'accusation de "piège" lancée à mon endroit, s'agissant de l'organisation de cette première réunion de travail. Ou plutôt j'ai peur de la comprendre trop bien.

L'ambition affichée, qui dépassait de loin la manière d'organiser l'épreuve jusqu'alors pratiquée, nécessitait des moyens humains bénévoles sans doute impossibles à satisfaire. La gageure de réunir 200 personnes pour l'organisation et l'encadrement, ce que nécessitait jusqu'à présent le Raid, n'a manifestement pas pu être tenue. La démarche très conflictuelle vis à vis de l'ancienne équipe par le nouveau président n'a pas contribué à faciliter la transition avec le nouveau président, qui doit faire aujourd'hui constat de son échec. Fédérer, qu'il s'agisse de bénévoles ou de partenaires, est le premier devoir d'un président, surtout quand il est dépositaire d'un capital de savoir-faire, de résultats, d'expérience tels que l'association en était riche. Dénigrer sans cesse son prédécesseur et régler ses comptes avec lui n'est pas le plus sûr moyen d'y parvenir.

J'ai, pendant sept ans, travaillé avec l'ancienne équipe, qui elle-même avait travaillé avec l'ancienne municipalité. Nos rapports ont toujours été très constructifs et très efficaces. Les résultats étaient là.

L'édition 2009 n'aura donc pas lieu, et c'est très regrettable pour Aubusson et sa région. Il s'agit maintenant de tourner la page. Je souhaite que 2010 voit la renaissance de cette épreuve à Aubusson.

La municipalité, instruite par cette expérience, va s'y employer. »

**Mme LEGROS** demande si les précédents Présidents seront associés à ce travail

**M. le Maire** doute que les anciens présidents aient envie de travailler avec lui.

**M. SEBENNE** demande l'explication à cette désertion. **M. VACHON** rappelle l'énorme travail d'organisation qui se poursuit sur toute une année pour aboutir à la réalisation du raid, **M. PANGAUD** avait été lassé. Il précise que la municipalité aidera, mais les propositions doivent venir de l'association.

#### - Les tapisseries de Mme MARTIN

**M. le Maire** n'a pas souhaité s'exprimer dans la presse avant d'avoir pu le faire devant le conseil municipal, lieu de la démocratie communale. Il dit avoir été extrêmement choqué sur le fond et sur la forme choisis par l'opposition pour évoquer ce problème.

Il explique ensuite que les artistes ont été contactés pour avis sur les modalités du retour de leurs œuvres après l'exposition Les Amis de Jean Fourton. Il y a eu échange de mails avec **M. STAVIKI**, directeur de l'Office de Tourisme, et **Mme MARTIN** a opté pour le retour par transporteur privé. Le 6 octobre 2008, les tapisseries ont été emballées par **Bernard BATTU** et expédiées en 6 paquets à **PONTARLIER**. 5 colis seulement sont arrivés à destination.

Les œuvres étaient assurées par la **SMACL**, l'assureur de la mairie, option clou à clou, pour 33 000 € sur déclaration de **Mme MARTIN** soit 11 000 € par triptyque. **M. le Maire** indique qu'au départ **Mme MARTIN** avait donné une estimation de 8 000 €.

A la suite du sinistre, une déclaration a été faite à l'assurance qui a délégué un expert le 23 décembre 2008, et a assuré du remboursement du montant déclaré, déduction faite d'une franchise de 100 euros qui sera à la charge de la commune.

**Mme MARTIN** évoque des œuvres inestimables, non répond le maire elles étaient estimées. Lorsqu'il a eu **Mme MARTIN** au téléphone, il lui a indiqué que la faute incombait au transporteur, mais l'affaire est maintenant entre les mains de l'avocat de l'artiste qui règlera le contentieux avec la **SMACL**.

En conséquence, **M. le Maire** s'explique mal que l'opposition ait choisi la presse pour s'exprimer en évoquant le huis clos des réunions municipales, alors que le conseil est le lieu du débat démocratique et public. Il réclame d'ailleurs des excuses publiques de la part de **M. SEBENNE** qui a insulté le conseil. Il l'accuse de forfaiture vis à la vis d'Aubusson et des Aubussonnais, en lui reprochant de ne pas aimer la ville.

**M. le Maire** s'emploie ensuite à démontrer la position constamment erratique de **M. SEBENNE** dans divers domaines que ce dernier aborde de façon polémique, sans bien les maîtriser ou en réglant des problèmes personnels.

**M. SEBENNE** demande la parole pour dénoncer ces propos et regretter que le maire ait ignoré **Mme MARTIN** pendant 4 mois. Cette femme s'est sentie abandonnée et elle a alerté **Bernard BATTU**. C'est la presse qui a lancé le débat et ensuite des artistes tels que **Aramburu – Riberzani – De Deker – Pol Gachon** – ont signé un courrier de soutien à **Mme MARTIN**, adressé au maire d'Aubusson, sans réponse à ce jour. **M. SEBENNE** reproche au maire de ne pas avoir informé le conseil de la perte d'un triptyque.

**M. le Maire** veut répondre, et interrompt **M. SEBENNE** qui le traite alors de fasciste. Vive réaction du maire qui demande le retrait de ce terme et menace de porter plainte. **M. DIAS** prend alors la parole pour souligner que les faits sont là, tels qu'exposés par M. le Maire, Mme MARTIN était d'accord, il faut stopper la polémique.

**M. SEBENNE** revient sur les pérégrinations des tapisseries expédiées avec une adresse erronée, en six paquets dont 5 sont arrivés à Pontarlier. Mme MARTIN a donné l'alerte, mais la mairie n'a pas réagi. **M. SEBENNE** veut consulter tous les contrats avec les artistes et les fiches de dépôts.

**M. le Maire** se déclare consterné par cette perte, mais Mme MARTIN peut porter plainte si elle le souhaite.

**Madame SALLANDROUZE** intervient pour mettre fin à cette discussion pour Aubusson qui n'a pas besoin de ces disputes stériles

**Mme LEGROS** tient à ajouter que si au dernier conseil l'opposition n'a pas abordé le sujet, c'est qu'elle-même n'a pas voulu en parler. Elle précise toutefois qu'il faut être vigilant avec les artistes et elle souhaite que le conseil ait une attitude particulière envers Mme MARTIN.

### **1° DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – Rapporteur D. RAPINAT**

Le débat d'orientations budgétaires concernant l'exercice 2009, intervient dans des contextes international, national et local difficiles :

- la crise d'abord financière est devenue économique au plan mondial
- les Etats-Unis connaissent une récession sévère
- entrée de la France en récession
- entrée en récession de la zone euro dont le PIB diminue de 1 % et le déficit s'établit à 4 %
- en France la diminution du PIB est prévue à 1,8 %, creusant le déficit public à 5 % du dit PIB, marquant l'entrée de la France en récession.

La loi de Finances pour 2009 se fonde notamment sur la volonté de l'Etat de faire participer les Collectivités en général et les Communes en particulier à la réduction de la dépense et des déficits publics.

Pour la commune d'Aubusson, le budget 2009 prend en compte les facteurs suivants :

- la baisse des dotations de l'Etat pour des raisons structurelles
- baisse de la DGF de la commune malgré un alignement sur une inflation à 2 % en 2009. En effet, les Communes n'ont pas encore absorbé l'inflation 2008 (entre 8 et 10 % sur les principaux postes de charges : nourriture, dépenses énergétiques, coût de la construction, remontée de taux d'intérêt)
- les transferts de charges vers les communes peu ou pas compensés :
  - o obligation en matière de passeports bio métriques
  - o obligation en matière de service d'accueil minimum
  - o obligation en matière d'accueil lié à la diminution du nombre de jours inscrits au calendrier scolaire.

A ces facteurs s'ajoute la volonté réelle ou contrainte des communes de maintenir le niveau des investissements.

Or les communes doivent faire face à l'augmentation du coût de la vie en général et des coûts dans les secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics en particulier.

Il ressort d'une enquête réalisée par l'Association des petites villes de France que la majorité des communes envisage, lorsqu'elles le peuvent, d'augmenter leurs recettes fiscales.

Tel ne sera pas le choix de la commune d'Aubusson pour les raisons suivantes :

- seuls, 37 % des creusois acquittent l'impôt sur le revenu
- 1 creusois sur 6 vit en dessous du seuil de pauvreté
- La majeure partie des indicateurs de précarité se concentre sur le Sud du Département.

Ainsi, après la baisse significative des taux en 2002, les taux relatifs aux 4 taxes demeurent à l'identique pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive.

Le risque est de voir diminuer notre capacité d'autofinancement. Pour pallier ce risque, nous faisons le choix d'une gestion drastique des dépenses de fonctionnement, tout euro engagé le sera utilement. De fait, notre choix est celui de ne pas

pénaliser davantage nos concitoyens dans un contexte économique sensible. Le contexte économique difficile actuel pèse sur notre commune, déjà confrontée à l'effet de ciseaux entre recettes et dépenses. Par ailleurs, il faut être vigilant à ne pas encourager la concurrence fiscale avec les communes périphériques.

Cet effet ciseaux est alimenté par la perte d'autonomie financière liée à la suppression progressive de la taxe sur le foncier non bâti, la diminution progressive des bases de la taxe professionnelle (salaires, investissements), en attendant sa suppression annoncée.

### **LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Dans le cadre des politiques publiques, les dotations devraient augmenter de (enveloppe normée) :

- 2,00 % en 2009
- 1,74 % en 2010
- 1,71 % en 2011
- 1,68 % en 2012

Il convient de rappeler le principe de l'enveloppe normée.

A l'intérieur de celle-ci, toute hausse supérieure ou égale à 2 % est compensée par une diminution de une ou plusieurs dotations (dites variables d'ajustement).

Depuis 2009, la loi de finances inclut dans l'enveloppe normée le FCTVA, des compensations de fiscalité diverses (exonération du foncier agricole des communes et de la taxe d'habitation), le produit des amendes de police, des compensations pour les exonérations (taxes foncières, taxes professionnelles, aménagement du territoire).

A titre d'exemple pour 2009, le prélèvement au titre des amendes de police diminue de 7,7 %, le fonds de solidarité pour les communes touchées par les catastrophes naturelles de 100 %.

La base de la taxe professionnelle des bénéfices non commerciaux de 17,7 %, les exonérations sur le foncier bâti de 17,7 %, la dotation de compensation de la taxe professionnelle de 17,7 %.

Les données que nous possédons sont les suivantes :

- la dotation forfaitaire de la commune s'élève à 1.275.034 contre 1.304.629 en 2008, soit une diminution de 30.000 euros (-2,5 %). La dotation ne prend plus en compte la part de la croissance du PIB.

La dotation forfaitaire se compose de :

- une dotation de base de 428.353 €
- une dotation proportionnelle à la superficie de 6.164 €
- un complément de garantie de 424.766 €, la loi de finances 2009 supprime le mécanisme de régularisation de la DGF : la part garantie est en diminution de 2 %. Compte tenu de cette réduction la masse à répartir est identique à celle de 2008
- un montant qui correspond à la compensation de la suppression des bases salaires de la taxe professionnelle (415.715 €)

### **LA DOTATION D'AMENAGEMENT**

La dotation de Solidarité rurale dont bénéficie la commune tient compte des charges que certaines communes supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural et de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

- 1<sup>ère</sup> fraction : « bourgs centres » - article 74121 – pour des villes comme Aubusson qui jouent un rôle structurant par la qualité et le nombre d'équipements et de services qu'elles regroupent avec une majoration pour la situation en Zone de revitalisation rurale (ZRR)
- 2<sup>ème</sup> fraction de péréquation – article 74122 – cette dotation est destinée à compenser le faible potentiel financier par habitant.

**Dotation nationale de péréquation** – Art. 74127 - 79 716 € en 2008

Cette dotation se veut le témoignage de la solidarité liant les Communes riches aux Communes dont les ressources sont moins établies. Cette dotation a connu en 2008 une baisse importante par rapport à l'exercice précédent.

## **FONCTIONNEMENT**

### **RECETTES**

Concernant les recettes fiscales des communes, le Parlement a voté pour 2009 une progression des valeurs locatives égale à 2,5 % pour les propriétés bâties et à 1,5 % pour les propriétés non bâties.

La part communale des impôts locaux n'augmentera pas en 2009, les taux étant maintenus en l'état :

- Taxe habitation	13,98 %
- Taxe foncier bâti	13,97 %
- Taxe sur le foncier non bâti	69,65 %
- Taxe professionnelle	13,21 %

Les recettes fiscales prévisionnelles de la commune s'établissent ainsi :

Produit des 4 taxes à taux constant env. 2.130.000, soit une progression de 2,3 % en volume.

### **PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE**

Vente de la maison rue de l'abreuvoir, de l'immeuble avenue de la République, et de la maison rue Jules Sandeau.

### **PRODUITS D'EXPLOITATION**

➤ Loyer relatif au parc immobilier, accueil de Loisirs, restaurant scolaire, camping.

Ces produits demeurent stables en volume, les tarifs devront être réajustés afin de coller à la réalité des coûts (indice du coût de la construction, progression salariale, progression des prix alimentaires et du coût des services).

### **➤ DEPENSES :**

La progression des charges, connues en 2008, devront être contenues par une gestion rigoureuse de chaque service et un recentrage sur les missions de base de la Commune.

### **CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel prennent en compte la nécessité de pourvoir certains postes vacants et de prendre en compte la progression salariale liée à la valeur du point :

- Point indice	1 <sup>er</sup> juillet 2009	→	0,5 %
	1 <sup>er</sup> octobre 2009	→	0,3 %

pour les titulaires et les contractuels et aux variations du SMIC pour les emplois aidés.

### **SUBVENTIONS**

L'enveloppe consacrée aux subventions est maintenue au niveau de 2008.

### **INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement prennent en compte :

- 1° la nécessité de poursuivre l'aménagement et la modernisation de la ville
- 2° l'implantation de services (telle la MEFAA) indispensables à l'intérêt général
- 3° le soutien de l'activité locale en cette période difficile.

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de la réforme 2009 du FCTVA et des projets inscrits dans le cadre du Contrat de Pôle Structurant.

1° Le Pôle Emploi 1.347.000 € H.T.

2° Les opérations s'inscrivant dans le cadre de demande de Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.) effectuée auprès des services de l'État :

➤ Passerelle 150.000 €

►Toiture Jean Macé	198.000 €
►Maison des Sports Dojo	439.000 €
►Réhabilitation Maison FOUGEROL	197.000 €
►Effacement réseaux rue Vaveix	70.000 €
►Acquisition de terrain, création de réserves foncières : selon opportunité	

La priorité d'exécution sera donnée aux opérations faisant l'objet d'un financement D.G.E.

3° Marché à bons de commande :

- parking Philips site Charles de Gaulle
- V.R.D. H.L.M. Le Mont (futurs pavillons)
- V.R.D. La Chassagne (futur lotissement)
- V.R.D. La Cube
- V.R.D. grosses réparations

500.000 €

4°) – La station d'épuration : le budget est déjà connu.

### **FINANCEMENT DES PROJETS**

F.C.T.V.A. 2007	env.	170.000 €
F.C.T.V.A. 2008	env.	300.000 €
Subventions	env.	1.000.000 €

La reprise de l'excédent 2008 et le montant de l'emprunt seront précisés lors du vote du Budget Primitif.

**M. le Maire** confirme qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux pour la 7<sup>e</sup> année consécutive. La récupération anticipée du FCTVA sur 2009 abondera le budget de 300 000 € pour le financement de l'investissement. La commune devra passer une convention avec l'Etat pour définir les conditions du versement. Les travaux engagés dans la rue Vaveix se poursuivront par la rue des Déportés pour rétablir un ensemble avec la grande rue.

**Mme LEGROS** fait la déclaration suivante :

« Comme vous nous l'indiquez, Monsieur Le Maire, la crise financière et économique est d'ampleur internationale, tous les pays dits « riches » sont ou vont rentrer en récession, Ainsi, la Loi de Finance pour 2009 en effet intègre la réduction des dépenses et des déficits publics.

Je note avec plaisir que vous reprenez dans nos débats cette disposition ; j'en conclus que vous souscrivez à cette volonté de réduire les dépenses et déficits publics, et ça c'est une bonne nouvelle...

Mais après tout, n'est-il pas normal, que chacun a son niveau, participe aux efforts pour enrayer cette crise . Dans un tel contexte, je ne vois pas pourquoi les collectivités et en particulier les communes n'apporteraient pas leur concours, au niveau des dépenses de fonctionnement, je le précise bien.

Et s'il est vrai que le débat d'orientations budgétaires intervient effectivement dans un contexte international difficile, il convient ce soir de s'attarder **sur un contexte local dramatique...**

a) Fonctionnement

En ce qui concerne la commune d'Aubusson, vous nous indiquez que le budget 2009 prend en compte les baisses des dotations de l'état.

Nous vous entendons régulièrement expliquer à tout un chacun que les difficultés budgétaires sont le fait du désengagement de l'état. On entend ce prétexte au niveau départemental, au niveau régional alors l'argument est bien aiguisé on le ressort à l'échelon communal. Mais la baisse de la dotation forfaitaire est-elle due à ce désengagement alors que ces composantes sont purement locales ; n'est-elle pas plutôt due à la baisse de 9% de la population aubussonnaise soit – de 423 habitants entre 1999 et 2006, et bien certainement au moins 600 aujourd'hui, d'où la diminution de 30 000 € ?

Alors au lieu d'accuser l'Etat, vous feriez mieux en tant qu' élu local de vous interroger sur le déclin démographique d'AUBUSSON et d'y apporter enfin des réponses . Ce déclin, c'est votre bilan !

Sur les transferts de charges, vous citez celui des **passports bio métriques**, combien ont été délivrés par notre commune et pour quel coût ? AUCUN cette année et pour cause la compétence n'est pas encore transférée mais quelle faculté d'anticipation ! (en 2008, 537 passeports pour 118 communes)

En ce qui concerne les quatre taxes communales, vous arguez de les maintenir depuis maintenant 7 ans, mais je souhaite rappeler le transfert de compétences et le transfert des charges de fonctionnement de la commune à la communauté de

communes, en particulier la piscine et la médiathèque, 2 postes fortement déficitaires. La fiscalité locale n'a pas baissé et vous avez mis en place l'impôt intercommunal : au final, c'est une augmentation de la fiscalité !

Vous parlez d'une gestion drastique des dépenses de fonctionnement ce qui est louable mais cela vous oblige-t-il à priver AUBUSSON de la venue du RAID de la Vallée de la Creuse ?

Vous parlez d'un contexte économique sensible, alors que vous êtes incapables de trouver des terrains indispensables à nos entreprises, et que faites en sorte que certaines associations quittent la commune entraînant avec elles les visiteurs ou touristes.

Le développement économique n'est décidément pas votre fort et ce ne sont pas les élus socialistes de la Région qui peuvent montrer la voie.

Sur la Taxe Professionnelle, que le Président MITTERRAND, votre égérie, qualifiait d'impôt imbécile, cela fait trente ans qu'elle est reconnue comme néfaste pour la compétitivité des entreprises.

Que cette suppression inquiète les élus socialistes n'est pas surprenant car cela fait des années qu'ils asphyxient la capacité d'investissement des entreprises. En cette année de crise sans précédent, la Région Limousin vote son augmentation pour arriver à 4,1% alors que la moyenne nationale est de 2,81%.

Reste à substituer à cet « impôt imbécile » une ressource intelligente, mais là rassurez-vous on ne vous demande pas d'y réfléchir !

#### b) Précisions Investissement :

Poursuite des aménagements et modernisation de la ville . Pouvez-vous nous parler de votre plan global d'actions et des différentes orientations ?

Implantation de services comme la MEF, il faut rappeler qu'il ne s'agit pour l'instant du regroupement de services déjà existants et non pas de création.

Future pépinière d'entreprises, il sera très difficile sûrement de la faire évoluer dans la conjoncture actuelle, d'autant que votre soutien aux entreprises a été jusqu'à présent défaillant, ne donne pas confiance à nos entreprises locales et n'encourage aucun nouvel entrepreneur à s'installer.

Il ne faudrait pas pour les finances de la ville que ce soit un nouveau Flop comme le voyage à DOUBAÏ, dans le cadre du soutien à la Tapisserie.

Plusieurs questions sur le soutien à l'activité locale :

Les Aides à Finalité Régionale, qui sont des aides européennes, ont été, à l'initiative de la Région cautionnée par le Président du Conseil Général de la Creuse, Monsieur LOZACH, cantonnée sur La Souterraine et Guéret. A l'initiative du Député Jean AUCLAIR, le zonage sera étendu jusqu'à La Courtine en passant par Aubusson, ce qui sera un bien pour les entreprises qui, éventuellement auraient la possibilité de s'installer.

Pôle emploi : 1347 000 au lieu de 3 090 040.24 dans la séance du CM du 10 octobre 2008, ce qui ramène ce projet en phase avec les finances de la commune.

Dans le cadre des demandes de DGE : Pourquoi actuellement agrandir le DOJO, et ne pas étudier la possibilité de réhabiliter les locaux préalablement occupés par CHEVALIER CONSERVATION ?

Dans le cadre du Marché à bons de commandes passé avec l'entreprise EUROVIA, pouvez-vous nous préciser la durée ? Quelle procédure sera alors adoptée ensuite ?

En ce qui concerne les Recettes d'investissement, vous faites état du remboursement du FCTVA 2008 :les 300 000 € que cela représente ne devraient être versés que dans le cas où l'investissement de 2009, serait supérieur à la moyenne de l'investissement des 4 dernières années

Evidemment, avant la période préélectorale de 2008, on ne peut pas dire que vous vous êtes précipité sur les projets de développement de la ville d'Aubusson »

**Monsieur le Maire** répond à **Mme LEGROS** sur plusieurs points :

- **la MEFAA** ne constituera pas en un simple transfert de l'ASSEDIC et de l'ANPE, elle sera une véritable valeur ajoutée au service de l'emploi
- pour ce qui concerne **les déficits**, les collectivités territoriales doivent voter leur budget en équilibre, ce à quoi l'Etat n'est pas tenu, et pour limiter le recours à l'emprunt les communes se doivent d'être vertueuses et bien gérées. Il rappelle que la commune d'Aubusson est sortie du réseau d'alerte dans lequel l'avait conduit la gestion erratique des précédentes municipalités. La ville s'est très fortement désendettée et a retrouvé une capacité d'autofinancement positive, grâce notamment à des économies de fonctionnement, comme la renégociation des contrats d'assurance
- **la taxe professionnelle** : la supprimer d'accord mais l'important c'est de savoir par quoi on la remplace
- **le zonage AFR** : M. le Maire rappelle qu'avec Mme NICOUX, ils ont écrit une lettre au Préfet de la Creuse pour demander qu'un axe GUERET - LA COURTINE soit inscrit dans les zones éligibles, en prenant sur la réserve nationale de population constituée par la France en vue de problèmes économiques spécifiques éventuels. Le projet a été présenté à la Commission Européenne par le Secrétariat d'Etat à l'aménagement du territoire, elle devrait se prononcer dans quelques semaines. C'est une mesure de justice dont il se réjouit. Le Conseil Général et le Conseil Régional avait toutefois pris la décision de combler l'aide aux entreprises à hauteur de 30 %



- **la Zone Industrielle** : des pourparlers sont en cours – La Communauté de Communes a diligenté une étude économique qui devrait aboutir à des perspectives de développement ciblées –
- **PLU** – le plan a donné des armes à la commune pour son développement économique en classant en zones constructibles des parties de son territoire qui ne l'étaient pas. **M. le Maire** évoque ensuite le partenariat mis en place avec la SAFER, pour permettre l'acquisition de terrains qui pourraient servir de monnaie d'échange avec des agriculteurs occupants des terrains nécessaires à l'implantation d'entreprises.

## 2 – VERSEMENT D'ACOMPTE SUR SUBVENTIONS – Rapporteur D. RAPINAT

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à procéder au versement de 2 acomptes sur les subventions à venir, à savoir :

- 3 500 € à l'Entente Football Club Aubussonnais
- 20 000 € à l'Office du tourisme

**Mme LEGROS** demande pourquoi L'OT ne fait pas encore partie de la CDC ? Pourquoi 20 000 € ? Serait-il possible d'avoir connaissance un bilan de cet OT avant de pouvoir voter les subventions ?

Quelles est la raison des 3500 € au Club de Football ?

Même question que pour l'OT et pour toutes les associations qui réclament des subventions

**Monsieur VACHON** indique que l'entente a des problèmes de trésorerie et vient de se séparer de sa trésorière.

**M. le Maire** indique que l'OT a besoin de trésorerie, son bilan 2008 est particulièrement bon.

VOTE UNANIMITE

## 3° TARIFS – Rapporteur D. RAPINAT

Les salles de réunion du pôle multi-accueil sur le site Braquenié sont mises gracieusement à la disposition des associations et de divers organismes à vocation sociale ou caritative. Cependant, pour répondre à des demandes d'organismes privés, il vous est proposé de fixer les tarifs suivants :

SUGGESTION TARIFS	JOURNEE	1/2 JOURNEE	WE (2 jours)
Bureau permanence 1	10,00 €	6,00 €	
Bureau permanence 2	10,00 €	6,00 €	
Salle 1	50,00 €	30,00 €	80,00 €
Salle 2	50,00 €	30,00 €	80,00 €
Supplément téléphone et ADSL	2,00 €	2,00 €	4,00 €
Téléphone pour Clé de Contacts et le RAM 15 €/téléphone et par mois			

Vote unanimité

## 4° Création d'un poste Pôle Multi-accueil – Rapporteur D. RAPINAT

Pour le bon fonctionnement du pôle multi-accueil, il vous est demandé de procéder à la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture à temps partiel, soit 28h/semaine.

**Mme LEGROS** demande quels sont les critères de recrutement et les diplômes requis.

**Mme PISANI** précise qu'un agent en poste à temps complet a été remplacé pendant son congé de maternité, elle reprend son travail à temps partiel (80 %) et doit donc être remplacé sur le temps vacant, qui est associé à un autre poste à temps non complet pour arriver à 28 H. Elle précise par ailleurs que les intervenants doivent être titulaires du diplôme d'auxiliaire de puériculture suivant les critères définis par la CAF.

## **Questions diverses**

**Mme LEGROS** demande des renseignements sur la possibilité de la ville de signer une convention dans le cadre du CSU (ref lettre parent d'enfant du pôle enfance).

Des infos seront apportées lors d'un prochain conseil : sur le principe la municipalité est d'accord, mais la mise en place semble difficile.

**M. SEBENNE** demande si la maison de la rue de l'Abreuvoir est vendue.

**M. le Maire** lui rappelle que cette question a fait l'objet d'une délibération du précédent conseil.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 30